

Résolution de la Commission Exécutive Fédérale des 5 et 6 juin 2024



La CEF approuve sans réserve la position du CCN de FO de Chalon-sur-Saône à propos des élections européennes : *« Fidèle à ses principes, la Confédération FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des élections européennes à venir. »*

La CEF se réunit alors que le génocide en cours en Palestine se poursuit. Malgré les condamnations des plus hautes instances internationales, l'armée israélienne continue de bombarder, de déplacer et d'affamer la population palestinienne, de détruire les hôpitaux, les écoles... La CEF réaffirme son exigence de cessez-le-feu immédiat et permanent et l'arrêt des livraisons d'armes. En poursuivant ses livraisons, le gouvernement français se rend complice des crimes commis.

La CEF condamne la généralisation des conflits partout dans le monde dont les travailleurs sont les premières victimes. La CEF refuse l'escalade guerrière en Ukraine où la guerre a déjà fait des centaines de milliers de morts des deux côtés du front. La CEF condamne les propos des gouvernements, en particulier ceux d'E. Macron, qui veulent désormais nous engager davantage dans cette guerre en envoyant des troupes et en nous plongeant dans un conflit entre puissances nucléaires.

La CEF demande l'arrêt immédiat des livraisons d'armes. Les centaines de milliards votés pour entretenir la guerre en Ukraine doivent être réquisitionnés pour les services publics et la satisfaction des besoins sociaux.

Les pays de l'Union européenne parlent de mettre en place un plan de conscription à l'échelle européenne. Cette simple annonce doit nous renforcer dans notre détermination à obtenir l'abrogation du Service National Universel que le gouvernement voudrait généraliser. La CEF condamne à ce titre le choix du sujet d'histoire géographique de DNB d'Amérique du Nord qui illustre la volonté du gouvernement d'imposer sa propagande pro-SNU.

La CEF rappelle que le gouvernement ponctionne 413 milliards sur l'ensemble des budgets de l'Etat, en particulier ceux de la Fonction publique, pour financer son économie de guerre. Elle refuse l'austérité pour l'École, l'Hôpital, les services publics alors que les milliards pleuvent pour la guerre et les actionnaires !

La jeunesse et les salariés ne sont pas dupes de l'avenir qu'on leur réserve. C'est pourquoi la CEF invite les syndicats de la fédération à être aux côtés des lycéens et des étudiants qui organisent des blocus, des occupations de campus, à être aux côtés de ces dizaines de milliers de jeunes et de salariés qui manifestent tous les soirs depuis 10 jours pour le cessez-le-feu en Palestine.

Le gouvernement cherche à y répondre par la répression, les mesures autoritaires et antidémocratiques. Ce qui se passe en Kanaky-Nouvelle Calédonie illustre bien ce cran qui vient d'être franchi. En effet, après avoir mis le feu aux poudres avec sa loi sur l'élargissement du corps électoral, le gouvernement a décidé de l'envoi de milliers de gendarmes et l'armée en renfort. Il a décrété l'état d'urgence. La CEF exige l'arrêt de la répression d'Etat exercée contre toute ou partie de la population, et le retrait du projet de loi constitutionnelle.

Il y a eu aussi dans la dernière période les interdictions de réunions, de manifestations, pour censurer tout soutien au peuple palestinien. La CEF refuse la répression de la jeunesse dans les universités ou devant les lycées et apporte un soutien plein et entier aux jeunes placés en garde à vue, au président de l'Union Syndicale Lycéenne. Alors que les jeunes sont sévèrement réprimés, il y a les syndicalistes qui sont interpellés, envoyés devant les tribunaux. Notre camarade Cyrille Venet, secrétaire du SNMH-FO, qui va être entendu au conseil de l'ordre des médecins, est accusé par une association de propos diffamatoires. Il risque la révocation, c'est-à-dire le licenciement. Il y a le secrétaire de l'UD CGT du Nord, Jean-Paul Delescaut, condamné à 1 an avec sursis. Il y a des responsables politiques ou des humoristes à qui il est reproché de faire « l'apologie du terrorisme » parce qu'ils soutiennent le peuple palestinien. Il y a des manifestants verbalisés pour port d'un keffieh ou d'un drapeau palestinien dans le cadre de manifestations de soutien à la population palestinienne. La CEF refuse cette répression et exige l'annulation de toutes les poursuites, les sanctions ou menaces de sanction.

Face à ce gouvernement autoritariste qui, après avoir fait passer en force sa réforme des retraites, multiplie les mesures agressives, qui met en place une réforme de l'assurance chômage, basculant ainsi des millions de personnes dans la pauvreté, qui prépare le projet de loi Guerini pour s'en prendre au Statut des fonctionnaires, la CEF considère que l'heure est plus que jamais à la préparation du rapport de force. Elle invite ses structures à réunir les personnels pour discuter des moyens efficaces de faire reculer ce gouvernement isolé.

I. Poursuivre la mobilisation en discussion avec les personnels dans les écoles, établissements, services sur les moyens d'action à mettre en œuvre pour bloquer la politique du gouvernement

La dernière période est marquée par une mobilisation inédite des personnels, souvent en lien avec les parents d'élèves, qui refusent de voir leurs conditions de travail dégradées par des fermetures de postes ou des créations insuffisantes, par le mal nommé « choc des savoirs » auquel les

personnels opposent un « choc des moyens et des salaires ». Cette mobilisation exprime un mouvement très profond de refus de toutes les contre-réformes et du manque de moyens.

La CEF réaffirme ses revendications en ce sens, en particulier son exigence d'abrogation du « choc des savoirs » et de ses mesures : groupes de niveau au collège, classe de prépa-2^{nde}, remise en cause de la liberté pédagogique à travers la labellisation des manuels, le pilotage par l'évaluation avec une généralisation des évaluations nationales des élèves du CP à la 5^{ème}, ainsi qu'en seconde et en CAP, l'envoi de professeurs des écoles au collège en utilisant, dans un premier temps, le Pacte...

La CEF considère que le moyen le plus efficace face à ce gouvernement pour obtenir satisfaction reste la grève et sa généralisation. Elle constate également que les parents d'élève ont joué un rôle moteur dans la mobilisation avec des opérations « établissements déserts », des réunions publiques.

La CEF se félicite de l'orientation de la fédération qui a cherché de manière constante à organiser la grève, qui a communiqué régulièrement en ce sens, qui a diffusé les informations sur les mobilisations locales, qui est intervenue en ce sens lors des intersyndicales nationales et en a rendu compte...

Dès le mois de février, la grève engagée en Seine Saint Denis a constitué un volet d'entraînement. Il y a eu un certain nombre d'appels départementaux, y compris intersyndicaux, à la grève dès la reprise des congés de printemps du type : « Pas de retrait, pas de rentrée ! », et ce malgré l'orientation développée par la FSU, la CGT et Sud qui n'ont eu de cesse de vouloir circonscrire la mobilisation aux frontières du 93, au nom du plan d'urgence et des spécificités du territoire.

De même, la FSU, avec le soutien de l'UNSA et de la CFDT, a lancé l'opération « Tous en manifestation le 25 mai », c'est-à-dire un samedi, comme contre-feu aux mobilisations.

S'appuyant sur le bilan mitigé du 25 mai, la FSU propose maintenant un appel qui ne pose plus la question de la grève nationale mais de "maintenir la pression" au plan local ou de la reporter à la rentrée (grève le 6 ou le 9 septembre, voire les deux...) Le SNES appelle à « appliquer les textes » au lieu d'exiger l'abrogation des décrets et arrêtés du 17 mars et, dans le cadre de l'autonomie des établissements, à intervenir dans les CA pour proposer des organisations pédagogiques ne triant pas les élèves, comme des groupes hétérogènes.

La CEF considère que soumettre l'issue des mobilisations contre le « choc des savoirs » aux décisions des CA, c'est laisser les mains libres au gouvernement. C'est isoler les personnels et renvoyer à la résistance locale.

La CEF invite les syndicats de la fédération à multiplier les réunions syndicales, meilleur outil que nous avons pour renforcer nos liens avec les collègues qui refusent les contre-réformes, et pour relier les revendications entre elles, pour relier le refus du « Choc des savoirs » au refus de la politique d'ensemble contre l'Ecole.

Constatant que la réforme fait l'unanimité contre elle et que la colère des personnels est intacte, la CEF est attentive à toutes les mobilisations qui se poursuivent et ne s'interdit rien pour mobiliser les personnels, y compris par la grève jusqu'au retrait de la réforme du « Choc des savoirs ».

Des syndicats départementaux nous font remonter qu'ils préparent des rassemblements à l'occasion des CSA prévus en juin sur la question de la carte scolaire pour porter les revendications contre les fermetures de classes et les créations de postes nécessaires. La CEF soutient ces

initiatives et invite les syndicats de la fédération à les développer en y intégrant toutes les revendications, notamment le retrait du « Choc des Savoirs » et l'exigence des places nécessaires dans l'enseignement spécialisé, en lien avec la campagne que nous avons menée et continuons de mener contre l'acte 2 de l'Ecole inclusive.

La CEF constate que le pays est en ébullition, avec notamment des préavis de grève qui se multiplient à la veille des JO mais aussi des manifestations massives, qui rassemblent partout dans le pays des milliers de jeunes et de travailleurs contre le génocide en cours à Gaza.

La CEF considère que dans cette situation, l'heure est à poursuivre nos mobilisations en discussion avec les personnels dans les écoles, établissements, services sur les moyens d'action à mettre en œuvre pour bloquer la politique du gouvernement, en développant nos positions indépendantes et en proposant largement aux personnels l'adhésion au sein des syndicats de la FNEC FP-FO pour renforcer l'indépendance syndicale.

II. Défense du Statut général et des statuts particuliers - Retrait du projet de loi Guerini

Avec la FGF-FO, la CEF refuse le projet de loi Guerini sur la Fonction publique qui prévoit de faire sauter tout l'édifice statutaire de la rémunération. Elle refuse la suppression des catégories A, B et C, et la mise en place d'une Fonction publique « de métiers ». La CEF se félicite de la position de la FGF et de l'UIAFP qui a permis que les 4 fédérations de fonctionnaires FO, CGT, FSU et Solidaires (plus de 50%) ne participent pas à la dernière réunion avec le ministre Guerini. La CEF considère qu'il n'y a rien à négocier et soutiendra la FGF-FO dans sa décision de ne pas siéger dans les prochaines réunions.

Pour la CEF, cette réforme n'est pas une réforme de plus, c'est la liquidation de la Fonction publique elle-même pour livrer le maximum de services et d'établissements à la privatisation ou au partenariat public-privé. C'est aussi la négation de la qualification obtenue par les diplômes nationaux, auxquelles renvoient les différentes catégories de la Fonction publique. Si le ministre persiste à vouloir mettre en œuvre sa réforme, la CEF considère que la question de la mobilisation par la grève est posée. La CEF invite les syndicats départementaux et les sections fédérales à informer les personnels des dangers de cette réforme, en lien avec les sections départementales de la FGF et les UD, pour préparer la mobilisation pour le retrait du projet Guerini. Afin de préparer la mobilisation, la CEF appelle ses syndicats à participer à toutes les mobilisations (grève et rassemblements) avec la FGF-FO et l'UIAFP-FO, en particulier le 20 juin prochain.

La CEF réaffirme son exigence d'arrêt de toutes les mesures qui remettent en cause nos statuts, dégradent les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves : expérimentation marseillaise et Notre Ecole Faisons La Ensemble, loi Rilhac, évaluations d'écoles et d'établissements, cités éducatives, mise en place des régions académiques, loi 3DS, projet de transfert de la médecine scolaire aux départements, « acte 2 de l'autonomie » dans l'enseignement supérieur et la recherche, Parcoursup, plateforme Mon master... La CEF dénonce en particulier la méthode du chantage aux mesures salariales indemnitaires et d'amélioration des carrières des ministères MENJ et MESR pour tenter de remettre en cause les acquis des BIATSS en matière de temps de travail sous couvert des 1607 heures.

Les nombreux rapports (IGAS, IGSR, REDA, WOERTH, RAVIGNON) publiés sur la « santé scolaire » vont tous dans le même sens, qu'il s'agisse de transférer médecins, infirmières, assistantes sociales et PSY EN aux collectivités territoriales ou de les regrouper dans un seul service sous une même autorité hiérarchique. Il s'agit de s'attaquer au statut de ces personnels, en particulier au travers de la remise en cause du temps de travail et donc de liquider in fine ces services. La CEF se prononce résolument contre tout transfert ou tout regroupement de médecins, infirmières, assistantes sociales et PSY EN dans un même service et poursuit la mobilisation pour empêcher de tels projets.

La CEF refuse la réforme de la formation initiale des enseignants qui comporte des attaques statutaires majeures :

- Un concours qui ne donne pas accès au statut de la Fonction publique. Les lauréats seront en effet étudiants alternants de M1, « gratifiés » à 900 euros ! Ils seront cependant « nommés » dès leur M1 dans une académie. Donc des déménagements lointains avec un revenu de misère pour une année non cotisée, non prise en compte dans l'avancement.
- Un barrage supplémentaire post-concours puisque le passage de M1 en M2 pourra être interdit.
- L'inégalité devant le concours de PE : création de licences spécifiques, dites PPPE, qui dispensent de passer les épreuves d'admissibilité.
- Un « engagement » de quatre ans post-titularisation
- Possibilité ouverte par la formule « organismes de formation » de transférer la formation initiale à n'importe quelle structure, y compris privée

La CEF considère que cette réforme est inacceptable et doit être retirée. Elle réaffirme ses revendications :

- Abandon de la masterisation et du master d'enseignement « MEEF »
- Recrutement par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle après le concours sous statut de fonctionnaire à plein temps
- Égalité de tous les diplômés de Licence face aux concours

La CEF soutient la mobilisation des personnels des INSPE et des universités appelés à la grève par leurs syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche le 11 juin.

La CEF rappelle son opposition au RIFSEEP que le gouvernement voudrait maintenant élargir aux personnels de direction.

La CEF refuse la remise en cause du statut particulier des agrégés dont la gestion est désormais transférée aux académies, au même titre que les certifiés. C'est un coup supplémentaire porté pour avancer vers le corps unique. La CEF exige le retour à une gestion nationale des agrégés.

A l'approche des jeux olympiques et paralympiques, la CEF réaffirme qu'il ne saurait y avoir de trêve pour FO. La CEF rappelle ses revendications : aucun congé imposé, respect du volontariat pour le télétravail, des ASA pour les personnels ne pouvant ou ne voulant télétravailler ou ne pouvant se rendre au travail, l'attribution de primes pour tous les personnels impactés. La CEF

invite ses structures à réunir les personnels dans les établissements, dans les services, pour s'organiser et obtenir la satisfaction de leurs revendications.

Dans la continuité de la mobilisation engagée par la FNEC FP-FO en défense de l'enseignement spécialisé, en lien avec la FNAS-FO, la FSPS-FO, la FAGE-FO, au niveau local et dans les UD, contre l'inclusion systématique et forcée, la CEF invite les syndicats de la fédération à poursuivre la mobilisation pour le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive, pour le maintien et les créations de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), contre leur externalisation, pour l'abrogation des PIAL et des PAS qui permettraient à l'Education nationale de reprendre la main sur la distribution des moyens humains contraints et de contourner les notifications de la MDA (ex MDPH), pour un Statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH.

La CEF se félicite de l'annonce d'abandon de fusion entre les AESH et les AED en ARE. Ce recul, à mettre au compte de la résistance des personnels avec la FNEC FP-FO, est un encouragement pour gagner sur les autres revendications.

La CEF se félicite également de l'annonce par le ministère du passage de tous les services de gestion à la subrogation à compter du 1er janvier 2025. C'est une victoire pour Force Ouvrière qui doit nous conforter à obtenir pour les AESH l'utilisation sans entrave dans tous les départements des 2 jours de fractionnement, le paiement effectif des indemnités de déplacement, la rétroactivité pour le paiement de la prime REP et REP+, ainsi que toutes les revendications.

La CEF invite en particulier les syndicats de la fédération à intervenir lors des instances de carte scolaire pour exiger les places nécessaires et les créations de postes spécialisés et à organiser la mobilisation des personnels contre l'externalisation des ESMS et la mise en place des PAS (expérimentation à la rentrée 2024 dans l'Eure et Loir, l'Aisne, le Var et la Côte d'Or pour une généralisation en 2025 et 2026).

La CEF décide d'engager dès maintenant une campagne nationale de pétition, pour exiger le retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive et en particulier le retrait du décret dissolvant les ESMS et celui des PAS. Elle proposera l'action commune sur ces revendications.

III. Augmentation générale des salaires

Avec la FGF-FO, la CEF revendique :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie !
- Rattrapage des pertes subies depuis 2000 (28,5%).

Alors que le gouvernement annonce que l'austérité budgétaire s'appliquerait partout sauf au Pacte dont l'enveloppe budgétaire serait augmentée de 98 millions supplémentaires, la CEF réaffirme son exigence d'abandon du Pacte et exige que la totalité de l'enveloppe dévolue au Pacte soit utilisée pour la revalorisation indiciaire de tous les personnels sans contrepartie.

La CEF revendique une revalorisation indiciaire, comme cela a pu être le cas pour les INFENES, pour tous les personnels en particulier pour les assistants sociaux, les médecins, ainsi que pour les personnels administratifs pour lesquels la possibilité d'une revalorisation indiciaire a été ouverte lors des CSA ministériels...

La CEF s'oppose à toutes les préconisations du rapport du sénateur PACCAUD sur les personnels administratifs de l'Education nationale qui prône une augmentation du temps de travail et la mise en place d'un « PACTE administratifs » calqué sur celui des enseignants.

La CEF se félicite du recul du gouvernement sur la suppression envisagée des heures supplémentaires et des IMP. Cela montre que celui-ci craint la généralisation des mobilisations et constitue un encouragement pour gagner sur nos revendications.

Avec le CCN de FO, la CEF « *s'oppose à toute remise en cause des droits aux allocations chômage, (...) le CCN affiche sa détermination à empêcher toute remise en cause des droits des chômeurs. Dans ce cadre, le CCN exige l'abrogation de toutes les mesures imposées par le gouvernement au mépris du paritarisme au travers des réformes de 2021 et de 2023.* »

IV. Annulation des suppressions de postes ; création des postes nécessaires et recrutement sous Statut

Alors que les postes manquent partout dans les écoles, établissements, services, le gouvernement poursuit ses mesures d'austérité en récupérant 10 milliards au budget de l'Etat et préparant 15 milliards d'économies supplémentaires.

La ministre indique qu'il reste 130 millions d'euros à trouver. Mardi 28 mai, le ministère de l'Éducation Nationale a annoncé aux représentants des Personnels de Direction qu'à compter du 1er septembre 2024, les HSA non attribuées aux enseignants seront transformées dans toutes les académies en 30 HSE et non plus en 36. Au bout du compte ce sera donc moins d'HSE disponibles. C'est inacceptable.

Concernant les lycées professionnels, le plan social qui se prépare va bon train sans émouvoir le ministère qui se contente d'un simple vademécum pour toute réponse. La volonté du président est de fermer 15% des filières jugées non insérantes. De nombreux postes risquent d'être détruits, des mesures de carte scolaire et des compléments de service risquent de frapper les PLP. La CEF rappelle son opposition à toutes les suppressions de postes et rejette le pilotage de la carte des formations par la « performance ». Par ailleurs, cette réforme, avec la mise en place d'une année de terminale différenciée, dégrade encore les conditions de travail et constitue une nouvelle attaque contre les statuts des PLP. Le ministère renvoie tout cela sine die, sans étude d'impact, sans inscrire cette réforme au CSA ou à la formation spécialisée. Et surtout sans écouter les revendications des personnels qui, avec la FNEC FP-FO, la rejettent en force et en demandent le retrait.

La CEF réaffirme ses revendications : Annulation de toutes les suppressions de postes ; Création des postes statutaires nécessaires ; Plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent ; Retrait de la réforme de la voie professionnelle qui prépare à terme un plan massif de suppressions de postes et de reconversions forcées ; Annulation des 10 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires.

La CEF constate que les mobilisations en cours ont mis au centre les revendications concernant les postes, souvent de manière très précise. Les parents d'élèves ont régulièrement été un élément moteur en soutenant les mobilisations des personnels, en organisant des journées « établissements déserts » ou des blocages.

La CEF invite les syndicats de la fédération à se saisir des instances de fin d'année pour réunir les personnels et établir les cahiers de revendications, à discuter des moyens d'action efficaces pour les faire valoir et organiser la mobilisation.

V. Développement/Elections

La CEF se félicite de l'augmentation du nombre d'adhérents des syndicats de la fédération (+ 2,4 % d'adhésions en 2021, + 2,8% en 2022, et + 5,7 % en en 2023).

Elle se félicite également de la constitution d'un quinzième syndicat national : les inspecteurs se réuniront en congrès au mois de juin pour constituer un syndicat national des personnels des corps d'inspection.

La CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en aidant aux nouvelles implantations et en continuant la campagne de syndicalisation, en s'appuyant sur nos initiatives et les mobilisations engagées.

La CEF invite également toutes ses structures à se mobiliser, avec les Unions Départementales, dans le cadre des prochaines élections dans les Très Petites Entreprises (TPE) afin de renforcer la place de notre organisation syndicale au niveau national.

Adoptée à l'unanimité moins une abstention.